

le plus complet. On n'entend de toutes parts que des plaintes, et quelques années encore passées de cette sorte jetteront l'Italie dans un abîme d'où il faudra vraiment un miracle pour la retirer.

En Sicile, le gouvernement n'a pas eu le courage de défendre le procureur général après lui avoir commandé de mettre au jour tous les secrets agissements de la dictature militaire et du préfet de police. Ce magistrat a été révoqué et abandonné à la vengeance de ceux qu'il avait eu le courage de vouloir démasquer.

On a beau chercher de quel côté peut venir la fin de ces maux et la justice de Dieu, il n'y a que la France en qui on puisse espérer, mais la France définitivement et légitimement réorganisée, car tant qu'elle restera dans l'état actuel, elle n'est guère en état de remplir sa mission providentielle.

On devrait bien se pénétrer en France de cette triste vérité, que ceux qui font le plus de vœux pour la conservation du *statu quo*, ce sont les garibaldiens et les mazziniens; puis viennent les amis du pouvoir. Cela ne devrait-il pas faire réfléchir sérieusement ?

Il paraît que le prince Napoléon, de retour de Corse passera une partie de l'hiver à Naples avec sa famille. Son plan, heureusement échoué, était parfaitement connu ici. Il voulait soulever la Corse; puis le héros de Sedan, venu pour raison de santé à Saint-Sébastien ou à Malte, aurait débarqué dans l'île; de là on serait allé toucher le sol de la France au même point que Napoléon 1^{er} revenant de l'île d'Elbe. D'aucuns disent que ce projet n'est pas entièrement abandonné. On compte d'ailleurs sur l'appui du gouvernement italien.

FRÉDÉRIC MICHEL.

Le *National* reproduit avec empressement un fait raconté ainsi par le *Progrès de la Côte-d'Or* :

« Le Sieur Romand a porté à minuit un quart, au bureau de police, la plainte suivante :

« Il s'est marié dans la journée avec une nommée Madeleine Persard et est allé célébrer la noce chez son beau-père, au bas de Montmuzard.

« A minuit, au moment d'emmenager sa femme, l'un des invités, le nommé Henri, marchand de chevaux, s'y est formellement opposé, en disant qu'il n'avait pas le droit d'agir ainsi, attendu que le mariage n'avait pas eu lieu à l'église.

« Nous ne comprenons pas l'intervention de ce marchand de chevaux, qui s'imagina que le mariage à l'église est obligatoire en France, et nous ne savons à quel titre il est intervenu pour empêcher le mari, etc.

« Mais, ce que nous comprenons encore moins, c'est l'inaction des agents de police, qui n'ont pas agi pour que force restât à la loi, qui prescrit à la femme de suivre son mari.

« M^{me} Romand devait être immédiatement rendue à son légitime époux, malgré M. le marchand de chevaux, lors même que ce dernier serait son parent à un degré quelconque, et même lorsqu'il serait le père de la mariée. »

Le reste ne peut être cité que dans le *National*. Quant au fait en lui-même, il est de ceux qui condamnent absolument le mariage civil en pays chrétien.

Quelques interprètes formalistes ont prétendu que le texte de la loi allait jusqu'à permettre au mari de passer outre à la résistance de sa femme et de la ramener de force au domicile conjugal, mais la plupart des commentateurs sérieux ont pensé, ou qu'il y avait là une erreur sur la personne qui vicie le consentement et rend nul le contrat, ou qu'il y avait une de ces injures graves, prévues par le Code, qui dispensent la femme de cohabiter avec le mari et lui ouvrent immédiatement la demande en séparation de corps.

Une jurisprudence s'est formée dans l'un et l'autre sens favorable à l'époux chrétien; elle refuse de reconnaître le mariage contracté en violation de la loi religieuse ou d'en sanctionner les effets; elle le déclare nul ou annulable.

Cette doctrine a tellement prévalu qu'on ne trouverait presque aucun tribunal ni professeur de droit qui s'en écarterait; elle donne pleinement raison, dans le cas cité par le *National*, et à la femme, et au marchand de chevaux, et aux agents de police, et les impertinences brutales débitées contre eux retombent sur le compte de l'ignorance et de la mauvaise foi habituelles des rédacteurs du *National* dans les questions religieuses. (Univers).

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

(Session ordinaire de novembre.)

Procès verbal sommaire de la séance du 10 novembre 1871.

Présidence de M. J. Dérégnaucourt, maire.

Sont présents : MM. J. Dérégnaucourt, Deleporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, Edouard Delattre, Louis Watine, Joseph Quint, Ch. Junker, Labbe-Copin, Ch. Daudet, Désiré Sival, Dellebecq-Defontaines, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Henri Scrépel, Moise Rogier, Paulin Richard, Delecourt-Thiers, Godefroy, A. Talon, Carrette-Pennel, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, A. Barboux, Léon Foveau, L. Willem.

Sont absents : MM. A. Hindré, C. Castel, en voyage; C. Descat, empêché; Scrépel-Roussel, B. Couloigne, en voyage.

Le Conseil entend lecture du procès-verbal de la séance du 8 novembre et en approuve la rédaction par 29 voix contre 1.

Approuve le rapport de la commission chargée de l'examen de modifications au tarif d'octroi qui fixe à 2 fr. 70 par hectolitre le droit sur les bières et 2 fr. par mille le droit sur les briques;

Approuve le rapport de la commission de divers travaux exécutés à l'hôpital et vote pour les solder un crédit de 8,966-89 qui sera porté au budget de 1872;

Décide la création d'un cours public d'allemand et vote un crédit de 400 fr. à cet effet;

Approuve le rapport de la commission chargée de répondre à M. Ph. Scamp; ce rapport conclut à traiter M. Scamps sur les mêmes bases que les autres personnes lésées par l'émeute, en conformité de la délibération de la commission municipale en date du 5 novembre 1870;

Vote une somme de 281-30 pour indemniser M. Ch. Roussel, fabricant, des dégâts commis chez lui par les émeutiers de 1867; cette somme lui a été accordée par M. Erncult-Bayard, maire de la ville à cette époque, et la promesse du paiement renouvelée par M. C. Descat;

Procède à l'élection d'une commission de 5 membres pour étudier un projet de rectification de territoire entre Roubaix et Croix;

Sont nommés :

MM. Dellebecq-Defontaines, L. Watine-Wattinne, Henri Scrépel, Deleporte-Bayart, Motte-Bossut.

La séance est levée à 10 heures.

La préfecture du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, Préfet du Nord, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'arrêté du Parlement du 24 mars 1745;

Vu les arrêtés des 19 juillet 1746 et 16 juillet 1784;

Vu l'Ordonnance du 15 février 1815;

Vu les articles 459, 460 et 461 du Code pénal. Considérant que le typhus contagieux se manifeste de nouveau et avec une certaine violence sur plusieurs points du département; qu'il devient, par conséquent, indispensable de remettre en vigueur les mesures de précautions prescrites antérieurement et d'en confier l'exécution à la vigilance active de MM. les Maires du département,

Arrêtons :

Art. 1^{er} Les denrées fourragères ne pourront circuler dans le département du Nord sans que le conducteur soit muni d'un certificat délivré par le maire de la commune de provenance, attestant qu'aucun cas de typhus n'a été constaté depuis au moins deux mois dans la ferme ou le magasin d'où elles proviennent et qu'aucun cas de typhus contagieux n'a été constaté dans la commune depuis plus de quinze jours.

Art. 2 Les cuirs frais et autres issues de bêtes à cornes ne peuvent circuler dans le département sans que le conducteur soit muni d'un certificat délivré par le maire, constatant que les animaux dont ils proviennent n'étaient pas atteints ou soupçonnés d'être atteints du typhus. Au cas contraire, ils ne pourraient circuler que conformément à l'article 14 de notre arrêté du 26 octobre 1871.

Art. 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois.

Art. 4. MM. les sous-préfets, MM. les Directeurs des Douanes, M. le Directeur des Contributions indirectes, MM. les Maires sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 8 novembre 1871.

Le Préfet du Nord, SÉQUIER.

On confirme la mort de M. Mortimer-Ternaux, ancien représentant à l'Assemblée législative de 1848, et membre de l'Assemblée nationale.

« C'était, dit l'Union, un homme d'honnêteté et de courage, vivement pénétré du sentiment du devoir, le pratiquant sans bruit et s'inspirant toujours de sa conscience.

« Nommé représentant des Ardennes sans avoir ni désiré ni recherché ce mandat, M. Mortimer-Ternaux était arrivé à l'Assemblée nationale avec les plus patriotiques résolutions. L'union des forces monarchiques dans le droit lui apparaissait comme le seul salut possible de la France. Peu de jours avant que la tombe s'ouvrit tout à coup sous ses pas, il parlait encore de la Maison de Bourbon comme de l'unique espérance de notre pauvre patrie.

« M. Mortimer-Ternaux détestait la Révolution, qu'il avait connue à fond par l'étude et aussi dans l'expérience de sa propre vie. Il a attaché son nom à un livre qui restera : *l'Histoire de la Terreur*. C'est une œuvre capitale, où l'auteur procède toujours pièces en main, et où la vérité vous saisit avec un irrésistible caractère.

« Ce sévère et implacable investigateur des œuvres de la guillotine met à nu la sombre et hideuse époque dont la sclérotasse contemporaine se flatte de garder encore la tradition. Non seulement il fait haïr la Terreur, mais il la fait mépriser. Sept volumes de cet important ouvrage ont paru; nous savons

que l'œuvre entière était préparée et que des mains intelligentes et fidèles la conduiront jusqu'à la fin.

« M. Mortimer-Ternaux, dont la digne compagne est si chrétienne, n'aurait pas fermé son esprit et son âme aux divines lumières, aux consolations ineffables de la religion. Il aura trouvé dans les demeures éternelles la récompense réservée aux cœurs droits, à ceux qui ont aimé et voulu le bien. »

M. Mortimer était le beau-frère de M. Jules Brame.

La mairie de Lille communique la note suivante aux journaux de cette ville :

« Le prix de revient de la viande, au kilogramme, déduction faite de toutes les issues, d'après les marchés de Lille du 6 au 9 novembre :

» Bœufs, 1^{re} qualité, 1,653; 2^e, 1,572; 3^e, 1,474.

» Vaches, 1^{re} qualité, 1,595; 2^e, 1,445; 3^e, 1,087.

» Veaux, 1^{re} qualité, 2,212; 2^e, 2,034; 3^e, 1,922.

» Moutons, 1^{re} qualité, 2,027; 2^e, 1,987; 3^e, 1,779.

» Porcs, 1^{re} qualité, 1,63; 2^e, 1,58; 3^e, 1,53.

Ces renseignements prouvent que les prix de la viande aux consommateurs sont trop élevés, d'autant plus que les bouchers se procurent constamment, outre les bestiaux abattus par eux, beaucoup de viandes qui proviennent d'animaux tués en dehors de la ville et qui leur sont livrés à des prix encore inférieurs à ceux de la mercuriale.

« Nous continuons en publiant les résultats des marchés, d'appeler sur ce fait important l'attention du public. »

Le Propagateur fait suivre cette note de réflexions très-judicieuses :

« Où veut en venir la mairie en adressant une semblable note aux journaux ? Signaler le mal ? mais cela ne suffit pas, c'est le remède qu'elle devrait chercher et trouver.

« De tous temps, nous avons demandé, pour notre part, à cor et à cris, la réglementation des marchés comme à Cambrai, Douai, Arras, Valenciennes, etc., où les différentes qualités de viande sont étiquetées avec le prix que le boucher doit vendre.

« Patout on s'est bien trouvé de cette mesure au point de vue de l'intérêt du consommateur. Ici, on n'a jamais rien fait. Donc, qu'on ne se borne pas à signaler le mal, puisque tout le monde le connaît, mais qu'on s'applique à y porter remède. »

A Roubaix comme à Lille, on se plaint de l'enchérissement continu de la viande. Les nouveaux droits d'octroi proposés par notre Administration, ne sont pas faits pour améliorer la situation.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES.

Les propriétaires de maisons ou terres louées ou affermées sans bail écrit sont prévenus qu'aux termes de la loi du 25 août 1871, ils doivent, avant le 25 novembre prochain, déclarer dans un des bureaux d'enregistrement ou chez le percepteur des contributions les noms, prénoms et domiciles de leur locataires ou fermiers, la désignation des biens, le montant des loyers ou fermages, sous peine d'une amende de 60 francs par chaque locataire ou fermier.

Le droit à payer est de 24 centimes par an et par 100 francs de revenus.

Ce droit doit être payé par le propriétaire pour les locations de 300 francs et au-dessous, sauf recours contre le locataire, pour les revenus de 100 à 300 fr.

Pour les loyers de 300 francs et au-dessus, le droit est à la charge des locataires.

La compagnie de l'Est annonce que les expéditions de marchandises petite vitesse, par wagon complet, sont reprises pour Emberménil transit et Avricourt transit. Celles en destination d'Emberménil local et d'Avricourt local restent suspendues, jusqu'à nouvel avis.

Avant-hier, le train de voyageurs-omnibus, numéro 2-3, parti de la gare de Paris (Nord), à minuit 15 minutes, et qui doit arriver à Reims à 5 h. du matin, pour continuer, à 6 h. 20, sa route vers les Ardennes, a éprouvé un retard de deux heures.

Ce train avait tamponné, en sortant de La Chapelle, vers la biturcation de la route de Soissons, une machine de manœuvres.

Plusieurs voitures ont été enfoncées ou mises hors de service.

Le chef de train est grièvement blessé; on espère cependant le sauver. Divers voyageurs sont plus ou moins contusionnés; des traces de sang ont été remarquées dans une voiture ou deux au passage à Reims.

L'Indicateur, d'Hazebrouck, complète dans son numéro de ce jour, les détails sur une audacieuse tentative de fraude dans laquelle les auteurs, aujourd'hui connus, avaient perdu deux de leurs chevaux, un tilbury et une voiture, et laissé entre les mains des préposés de la douane un de leurs hommes.

Une enquête avait été ouverte et à l'audience du 26 octobre dernier, cette importante affaire est venue se dérouler devant le tribunal correctionnel de notre ville.

Les inculpés sont au nombre de cinq, savoir :

Henri Masquelin, 34 ans, cultivateur à Neuve-Chapelle (Pas-de-Calais.)

Benjamin Maesen, 40 ans, fabricant de cordes à Poperinghe (Belgique);

Léon Verhaeghe, 51 ans, aide-cantonnier à Ebbinghem;

Angel Verhaeghe, 49 ans, ouvrier à Ebbinghem;

Henri Demagny, 41 ans, marchand colporteur à Buren-le-Sec (Pas-de-Calais);

Les deux premiers, par défaut, à un an de prison, le troisième également par défaut, à six mois de prison, le quatrième à six mois de prison, le cinquième à cinq mois de la même peine, tous cinq solidairement à 6,000 fr. d'amende, en outre aux frais, pour avoir, le 11 septembre, ensemble et de concert, importé frauduleusement en France, à l'aide de chevaux et voitures, la quantité de 600 kilogrammes de tabac haché en paquets revêtus de vignettes étrangères.

Les astronomes nous annoncent pour les 12, 13 et 14 novembre courant, une averse d'étoiles filantes. On sait que des étoiles filantes apparaissent en petit nombre chaque nuit de l'année; mais, à de certaines époques, vers le 10 août et le 13 novembre, le phénomène prend une intensité remarquable et constitue ce qu'on appelle l'essai des filantes d'août et de novembre. On sait aujourd'hui que cet essai de novembre circule régulièrement autour du soleil, à la façon des planètes, dans une orbite qu'il parcourt environ en trente-trois ans, de manière à nous ramener au bout de ce temps l'apparition la plus brillante. Ces phénomènes d'intensité maxima ont eu lieu en 1833, en 1866 et se reproduiront, d'après la loi de révolution, en 1892, en 1922.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE (1)

SUR LE DEVOIR SOCIAL

Messieurs,

Appelé par vos suffrages à l'honneur de présider, pour la première fois, la Société d'Emulation, j'éprouve le besoin de vous remercier tout d'abord du témoignage d'estime dont il vous a plu de m'honorer. Le sentiment de mon incapacité serait pour moi une cause de profond embarras si je ne trouvais dans votre cœur et vos honorables sympathies, une garantie de votre indulgence. La Société d'Emulation a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, mais cette culture ne serait qu'un pur amusement de l'esprit si elle n'avait pour conséquence et pour objet final l'élevation des âmes. Elever les âmes par la connaissance et la pratique de tous les devoirs, me paraît, au point de vue philosophique, le dernier terme de nos travaux et de nos études. S'il est beau de connaître les grandes actions de nos pères, c'est surtout parce que nous devons chercher à les imiter. S'il est intéressant de savoir que, suivant l'expression d'un historien, les évêques ont fait la France comme les abeilles font une ruche, c'est principalement parce que, en tenant compte des différences des temps et des hommes, nous devons travailler dans notre humble sphère à l'accroissement des influences religieuses dans le monde : influences dont les progrès ou la décadence ont coïncidé toujours avec l'élevation ou avec l'abaissement des Etats.

Inspirons-nous de notre belle et féconde devise : « SEMPER ASCENDE : » monter, monter toujours. — Sans doute, le cercle de nos observations est limité, mais tout ce qui intéresse l'élevation des âmes est un progrès. Un membre de la Société d'Emulation, c'est-à-dire un ami des lettres, des sciences, des véritables progrès, a plus que tout autre des devoirs à remplir pour coopérer à l'élevation des âmes. Le devoir social, et c'est là l'objet de cette étude philosophique, le devoir social doit lui être d'autant plus cher qu'il a plus de lumière pour en comprendre les obligations. Pour pratiquer le devoir social, la première condition est de bien savoir en quoi il consiste. Ce devoir se résume en trois mots : connaître, — aimer, — agir.

Connaître, Messieurs, c'est le besoin de toute âme bien née. De toute âme qui aime la vérité et la justice. Il nous faut connaître Dieu, source infinie de toute vérité et de toute justice, il nous faut connaître les œuvres de Dieu; il nous faut observer à travers toutes les vicissitudes historiques les lois tracées à la marche des empires par la souveraine intelligence, maîtresse des temps et des lieux, qui a tout conçu, tout prévu, tout exécuté, non pas sans les hommes, mais avec les hommes et par les hommes libres et responsables. Notre ardeur ne doit pas être moindre, Messieurs, quand il s'agit, au lieu du tableau de l'histoire, d'étudier les tableaux si variés de la création dont la main toute-puissante de Dieu offre à notre avidité scientifique des trésors qui grandissent dans la mesure de nos recherches. Honneur donc aux zélés historiens, au patient érudit, qui ont interrogé laborieusement les annales de notre pays, les chroniques, les archives de notre province, pour demander aux temps anciens leurs mœurs, leurs coutumes, leurs lois, pour nous léguer avec les noms de nos pères, la mémoire de leurs vertus et le souvenir de leurs exemples. Honneur au savant

(1) Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, tome II.

modeste qui nous a montré dans un langage aussi élevé qu'intelligible les propriétés multiples des corps, qui nous a initiés aux grandes lois de la nature, et qui, en nous révélant les secrets de la science, a ravi notre âme d'admiration pour le Créateur de tant de merveilles. Quelque grandes que soient ces merveilles, la plus grande, sans contredit, c'est l'homme. Comparer les hommes, nos frères, serait un besoin de notre cœur, si ce n'était un devoir. L'étude des hommes, Messieurs, l'observation de leur caractère, de leurs tendances, le spectacle de leurs vices et de leurs vertus, quelle étude est plus attachante, plus utile, plus féconde en observations ! Jamais plus vaste champ ne fut ouvert aux investigations des hommes qui veulent chercher et connaître. Dans cette société française, en effet, qui depuis quatre-vingts ans a été troublée comme un torrent ses eaux trop souvent fangeuses, mais qui recèle aussi des baillottes d'or, que de questions à étudier, que de problèmes à résoudre ! Certes, il ne nous appartient pas de tout résoudre, mais il nous appartient de tout connaître et de tout juger. « Le monde, dit M. Guizot, est un livre ouvert à la foi et à l'espérance, l'homme le monde naturel est ouvert à sa raison et à son intelligence. » Ah ! qui, dans le domaine naturel, l'intelligence, est maîtresse; elle l'est pour sa honneur ou pour sa gloire, pour son bonheur ou pour son malheur. Quel est le problème, en effet, que l'intelligence n'ait pas abordé surtout dans ce siècle ? Ou, est la question qu'elle n'ait pas remuée, même d'une main téméraire ? Ou est l'idole qu'elle n'ait pas abattue, mais aussi, Messieurs, où est l'idole qu'il n'ait pas relevée ? Quel mas, de ténébreux ? Quel foyer de lumières ? Quelle civilisation ? Quelle indépendance ? Ah ! c'est bien ici que Pascal pourrait jeter le cri de sa philosophie tristesse, lorsqu'il écrivait en parlant de l'homme : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme ! Quelle nouveauté, quel chaos, quel sujet de contradiction ! S'il se vante, je l'abaisse ; s'il s'abaisse, je le vante, et le contredis toujours jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est le plus incompréhensible des êtres. » En face des fabricateurs de mensonges, notre attitude ne saurait être douteuse. Il faut être ce qui doit être fier, exalter et défendre ce qui doit être exalté et défendu. Le monde est peuplé de fantômes, Messieurs, il faut savoir leur arracher le masque. Défions-nous des préjugés, n'acceptons aucune opinion sans la passer au creuset de l'examen. Quelle sera notre règle dans cette connaissance ?

Quel sera, pour me servir d'un terme philosophique, mais qui est le seul vrai, quel sera notre critérium pour juger les choses même de l'ordre naturel ? Messieurs, il n'y a qu'un seul critérium, c'est la conformité aux enseignements de l'Église ; c'est l'Église, qui est l'Alpha et l'Oméga ; c'est Elle qui a le premier et le dernier mot des choses.

Notre connaissance une fois fondée, Messieurs, notre tâche n'est pas finie; la société n'est pas un marbre qu'on admire, elle est un être vivant qu'il faut aimer; elle a une âme qui palpite, elle a des plaies qu'il faut panser. Il faut donc aimer la société, encourager ses efforts, ses tendances vers la vérité. Le monde n'est pas seulement livré à la discussion et aux disputes, le monde est surtout gouverné par l'amour; c'est dans ce sens qu'on a pu dire que « Dieu était plus près des bons cœurs que des grands esprits. » L'amour a guéri plus de blessures que les raisonnements les plus élevés. Il faut donc aimer son temps, malgré toutes les lassitudes, malgré tous les dégoûts qui vous montent parfois au cœur; il faut être implacable pour l'erreur mais plein d'amour pour les hommes plus souvent d'ailleurs égarés que coupables. Du reste, Messieurs, tout n'est pas honte; tout n'est pas mal dans notre société. — A côté d'un rationalisme pervers et d'un matérialisme sans frein, il y a des millions d'âmes qui sont restées honnêtes et pures parce qu'elles sont demeurées chrétiennes; au milieu de l'effondrement de tous les principes constitutifs des sociétés, il y a encore des voix qui affirment et dépendent les vraies notions du devoir et du droit; en face du parti des négateurs de Dieu, il y a le parti de ceux qui croient en Dieu et en sa Providence. Sachons aimer, Messieurs; l'amour est le principe de toute fécondité, et si Dieu envoie son soleil, qui sait si ce sol tourmenté, surchargé de débris et de ruines, ne produira pas une magnifique moisson. Le manque d'amour, Messieurs, est le grand mal de ce temps. Si nous souffrons, si nous étouffons, c'est parce que nous n'aimons pas. Souvent, si nous nous trompons, c'est aussi parce que nous n'aimons pas. L'amour est le milieu où respirent les âmes, où les intelligences s'illuminent. L'amour n'est pas seulement chaleur, il est aussi lumière; il a la clef de l'intelligence; il lui fait découvrir des horizons qu'elle ne soupçonnait pas. Leibnitz a dit qu'il y avait de la physique, de la géométrie partout; je dis que partout aussi il y a de l'amour.

L'intelligence et l'amour sont les deux pôles du monde moral, mais c'est l'amour qui répand la chaleur et la vie; c'est lui qui fait les héros, c'est lui qui fait les